

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon la Norme US 29 CFR 1910.1200 et la LPD du Canada

GLB CLEAR BLUE

Version 1.1

Date de révision 2019.02.20

Date d'impression 2019.10.10

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GLB CLEAR BLUE

Détails concernant le fabricant ou le fournisseurSociété : Arch Chemicals, Inc.
1200 Bluegrass Lakes Parkway
Alpharetta, GA
30004
États-Unis d'Amérique (USA)

Adresse e-mail : sds@lonza.com

Numéro d'appel d'urgence : En cas d'urgence, appelez CHEMTREC aux États-Unis au +1-800-424-9300, CHEMTREC MONDE au +1-703-527-3887.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour le traitement de l'eau

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au US règlement 29 CFR 1910.1200 et la HPA canadienne.

Éléments d'étiquetage SGH

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au US règlement 29 CFR 1910.1200 et la HPA canadienne.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique / Synonymes	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Poly(chlorure de diallyldiméthylammonium)	26062-79-3	2.5 - 3.5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION : Sortir la personne en plein air. Consultez un médecin si la respiration devient pénible ou si une irritation respiratoire se présente.

GLB CLEAR BLUE

- En cas de contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT CUTANE : Rincer à l'eau pendant 15 minutes.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si une irritation se présente, consultez un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincez les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se présente, consultez un médecin.
- En cas d'ingestion : EN CAS D'INGESTION : buvez immédiatement de l'eau pour diluer le produit. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin. Veillez à ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Sans objet. - Choisir des méthodes d'extinction compatibles avec les produits environnants.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit ne peut s'allumer que s'il est préchauffé à des températures élevées, par exemple dans un incendie.
- Information supplémentaire : En cas d' incendie, utiliser le matériel normal de lutte contre l' incendie et l' équipement de protection individuelle recommandé à la section 8, y compris un appareil respiratoire autonome approuvé par l' Institut national pour la sécurité et la santé du travail (National Institute for Occupational Safety and Health, NIOSH).
Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser l' équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 et un appareil respiratoire autonome approuvé par l' agence NIOSH.
Enlever toute source d'ignition.
Arrêter la source du déversement dès que possible et notifier le personnel concerné.
Utiliser un équipement de protection personnelle d'intervention en cas d'urgence avant d'entreprendre toute intervention.
Évacuer tout le personnel non essentiel.
Éliminer les résidus de déversement conformément aux directives de la section 13, Méthodes d'élimination des déchets.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

GLB CLEAR BLUE

(voir chapitre 13).
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si le produit entre en contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau. Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Isoler des matériaux incompatibles. Ne pas conserver à des températures inférieures à : 4.4 C (40 F)
-

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique** : Normalement, aucun niveau de aération supplémentaire supérieur à celui fourni par le système d'échappement central n'est requis. Il n'existe aucune limite d'exposition pour les composants de ce produit.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Porter un masque respiratoire homologué si des niveaux supérieurs aux limites d'exposition sont possibles.
- Protection des mains
- Remarques : Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.
- Protection de la peau et du corps : Étanche
-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : clair
- Couleur : bleu
- Odeur : aminée à légère
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- pH : 2 - 3
-

GLB CLEAR BLUE

Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: < 1.0
Inflammabilité (solide, gaz)	: Combustible au-dessus de 93 °C.
Inflammabilité (liquides)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: 1.0 - 1.1
Densité	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Température de décomposition	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Étincelles, flammes nues, autres sources d'ignition et températures élevées. Éviter le gel.
Matières incompatibles	: Oxydants forts Des bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone Oxydes d'azote Chlorure d'hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

GLB CLEAR BLUE

Informations sur les voies d'exposition probables : Ce produit ne produit aucun effet nocif notable sur la santé par aucune voie d'exposition.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): Présumé être de > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): Présumé être de > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Ne devrait pas être irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Le contact devrait causer une rougeur temporaire si ce produit n'est pas éliminé par lavage et qu'il est laissé dans l'œil pendant une période prolongée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques: Ce produit n'a pas été testé. Cependant sur la base de matières avec une structure similaire, ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation allergique de la peau.

Cancérogénicité**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Information supplémentaire

Remarques: donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

GLB CLEAR BLUE

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: US. EPA Clean Air Act (CAA) Section 602 Substances appauvrissant l'ozone (40 CFR 82, Subpt. A, App A & B)
Remarques: Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ce produit, à l'état de déchet, est considéré comme un déchet non dangereux.
En tant que déchet non dangereux liquide, ce produit doit être éliminé en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT : Marchandise non dangereuse

Numéro ONU : Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable
Groupe d'emballage : Non applicable

GLB CLEAR BLUE

TDG	:	Marchandise non dangereuse
Numéro ONU	:	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport	:	Non applicable
Groupe d'emballage	:	Non applicable
IATA	:	Marchandise non dangereuse
Numéro ONU	:	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport	:	Non applicable
Groupe d'emballage	:	Non applicable
IMDG	:	Marchandise non dangereuse
Numéro ONU	:	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport	:	Non applicable
Groupe d'emballage	:	Non applicable
ADR	:	Marchandise non dangereuse
Numéro ONU	:	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport	:	Non applicable
Groupe d'emballage	:	Non applicable
RID	:	Marchandise non dangereuse
Numéro ONU	:	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport	:	Non applicable
Groupe d'emballage	:	Non applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	aucun(e)
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	:	Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

GLB CLEAR BLUE

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

CERCLA Quantité à reporter

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
hypochlorite de sodium	7681-52-9	100	*

*: Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 311/312 Dangers

Voir au dessus: SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS- Classification SGH

SARA 313

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMII Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Composants	No.-CAS	Concentration
benzoate de sodium	532-32-1	0.1 - 1 %

Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).

Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3:

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)
hypochlorite de sodium	7681-52-9	100
hydroxyde de sodium	1310-73-2	1000

Les Produits Chimiques Dangereux suivants sont listés dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A:

Composants	No.-CAS	Concentration
hypochlorite de sodium	7681-52-9	0.0001 - 0.001 %

GLB CLEAR BLUE

hydroxyde de sodium	1310-73-2	0.0001 - 0.001 %
---------------------	-----------	------------------

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

Réglementations USA

Massachusetts Right To Know

Aucun des composants n'est soumis à la Loi "Right to Know" du Massachusetts.

Pennsylvania Right To Know

Aucun des composants sont soumis à la Pennsylvania Right to know act

New Jersey Right To Know

Composants	No.-CAS
Poly(chlorure de diallyldiméthylammonium)	26062-79-3
Hydroxyethyl cellulose	9004-62-0

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Listes canadiennes

NPRI

Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP): Aucun composé n'est listé dans INRP.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Les composants de ce produit apparaissent dans l'Inventaire des produits chimiques établi par la TSCA (législation américaine sur les substances toxiques).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité indus-

GLB CLEAR BLUE

trielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

1

14

Date de révision : 2019.02.20

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Format de la date : aaaa/mm/jj

US / FR